

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le dix Avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 3 Avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 29.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

SECRETAIRES DE SEANCE : Sylve AUBRY et Stéphane GUIET.

OBJET : *Échange Commune de Blain/Consorts MARGOT.*

N° 2014 / 04 / 09

Afin d'aménager l'aire sportive du Bois Niel sur Saint-Omer de Blain, il avait été convenu au début des années 80 d'échanger une parcelle cadastrée section BZ n° 24p d'une contenance de 389 m² et appartenant à M. et Mme MARGOT domiciliés Saint-Omer à BLAIN, contre une parcelle cadastrée section BZ n° 157p d'une contenance de 405 m² et appartenant à la Commune, échange fait sans soulte.

Vu le compromis d'échange signé entre les parties le 3 Août 1981,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Septembre 1981,

Considérant que l'acte n'a pas été effectué à l'époque, ce qui complique la succession de Mme Suzanne MARGOT, en cours actuellement,

Vu l'estimation de France Domaine du 3 Février 2014 qui évalue la parcelle cadastrée section BZ n°348 (anciennement BZ n°24p) à 1.560 €, et la parcelle cadastrée section BZ n°351 (anciennement BZ n°157p) à 1.620€,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- confirme l'échange entre les Consorts MARGOT et la Commune sur les bases sus-indiquées, sans soulte,*
- précise que l'ensemble des frais sera pris en charge par la Commune,*
- dit que les actes seront reçus en l'Étude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN,*
- autorise le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 14 Avril 2014,
Le Maire,

